Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260505-DELIB2026_30-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/30

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le 5 mai à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, Mme PINEL Clarisse GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M BRIGANT Pierre pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : M GOMAS Kevin

2026 - 30 - Désignation du représentant à l'association Accompagnements et Soins A Domicile – Argoat (ASAD – ARGOAT)

Rapporteur Bérenger LE NEGARET

L'association Asad Argoat oeuvre depuis 1978 dans le champ de l'accompagnement à domicile, en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et, plus largement, de toute personne fragilisée par une perte d'autonomie.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'allongement de la durée de vie et l'augmentation des situations de dépendance, les enjeux liés à l'accompagnement à domicile sont devenus majeurs. Ils concernent directement les communes. Elles sont en première ligne pour répondre aux attentes des citoyens en matière de solidarité, de maintien du lien social et de prévention de l'isolement. De même, l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue un défi collectif, nécessitant une mobilisation coordonnée des acteurs publics et associatifs afin de garantir un accompagnement adapté, accessible et respectueux des droits de chacun.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260505-DELIB2026_30-DE

L'association Asad Argoat s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire. À ce titre, elle se distingue fondamentalement d'une entreprise privée marchande : la finalité première n'est pas la recherche de profit, mais bien l'utilité sociale.
La gouvernance repose sur des principes démocratiques et participatifs, favorisant l'implication des parties prenantes, notamment les collectivités territoriales.

L'assemblée générale de l'ASAD ARGOAT intègre un collège de représentants des communes du territoire d'intervention. Cette organisation garantit un ancrage local fort et permet de co-construire, avec les élus, des réponses adaptées aux besoins spécifiques des habitants.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Nathalie MOTTE titulaire et Mireille LE PESSOT suppléante.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DESIGNE pour représenter la commune au sein de l'association ASAD ARGOAT :**
  - **Madame Nathalie MOTTE titulaire**
  - **Madame Mireille LE PESSOT suppléante.**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS